

Il va falloir intensifier les déploiements en infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le 21 Novembre 2022 à Paris

L'Avere-France, l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, publie deux documents prospectifs sur les besoins en matière de recharge d'ici 2025 et 2030. L'un, qui correspond à une revue de littérature de différentes études, porte sur les véhicules légers tandis que l'autre, réalisé par Columbus-Consulting pour l'Avere-France et le programme Advenir, est une étude concernant les véhicules lourds. Déjà, d'ici 2025, il serait nécessaire d'avoir entre 175 000 et 215 000 points de recharge ouverts au public pour accueillir les nouveaux véhicules électriques à batteries et hybrides rechargeables légers en circulation. En parallèle, 45 000 à 60 000 nouveaux points de recharge devront être déployés pour les camions et les véhicules utilitaires légers, d'ici 2025 toujours.

Jusqu'à 215 000 points de recharges ouverts au public nécessaires d'ici 2025 pour les véhicules légers ; 480 000 d'ici 2030

L'Avere-France a réalisé une revue de littérature en se basant sur les études suivantes : *Coda (2019)*, *PPE (2020)*, *ICCT (2021)*, *Enedis (2021)*, *Transport&Environnement (2022)* et *ACEA (2022)* afin de déterminer le nombre de points de recharge ouverts au public qu'il serait nécessaire d'installer d'ici 2025 et 2030.

En France métropolitaine, le marché des véhicules électriques particuliers croît et le déploiement de l'infrastructure de recharge publique comme privée présente un défi pour la mobilité électrique. Les prévisions de la revue de littérature réalisée par l'Avere-France soulignent que 2 à 6 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables pourraient être en circulation entre 2025 et 2030. Pour accompagner ce développement, il serait nécessaire d'avoir entre 175 000 à 215 000 points de recharge d'ici 2025 et entre 330 000 à 480 000 d'ici 2030.

Il s'agira d'un investissement significatif qui devrait atteindre 2,6 milliards d'euros en 2025 et 4 milliards d'euros en 2030. La revue de littérature démontre qu'il sera également indispensable d'investir en faveur des coûts de maintenance de la totalité des points de recharge. En effet, le budget destiné à ces derniers devrait augmenter de 135 millions d'euros en 2025 et de 290 millions en 2030. Ces prévisions sur le déploiement de points de recharge d'ici les prochaines années sont essentielles pour accompagner l'accroissement du marché du véhicule électrique.

Rappel des objectifs européens et français en 2030

- Réduction des émissions de CO2 des véhicules particuliers de 37,5 % et des véhicules utilitaires légers de 31 % en 2030 (règlement relatif aux normes d'émissions de CO2 pour les véhicules légers). La proposition de la Commission européenne de révision du règlement, qui est en cours de révision, propose en 2030 une réduction de 55 % pour les véhicules particuliers et de 50 % pour les véhicules utilitaires légers ;
- Fin de vente en 2030 des voitures particulières neuves émettant plus de 95 g de CO2/km en NEDC ou 123 g CO2/km en WLTP (loi Climat et Résilience) ;
- Acquisition de 70 % de véhicules à faibles émissions pour les flottes d'entreprises, de l'Etat et des collectivités locales chaque année à partir de 2030 (code de l'environnement).

Téléchargez [ICI](#) la revue de littérature

Un regard sur l'avenir des infrastructures de recharge des transports routiers

D'après l'étude réalisée par Colombus-Consulting pour Advenir (le programme CEE piloté par l'Avere-France qui, depuis 2016, a aidé au financement de plus de 100 000 points de recharge), environ 200 000 véhicules électriques dédiés au transport routier (camions, bus, mini-bus, véhicules utilitaires légers et autocars) devraient circuler en France d'ici 2030, d'où la nécessité de développer les infrastructures de recharge.

La recharge de ces véhicules se fera très majoritairement la nuit, au dépôt : par exemple, 90 % des transports de marchandises urbains ou inter-régionaux, effectuant des trajets inférieurs à 200 km, devraient se recharger de cette manière en 2030 (versus 95 % en 2025). L'étude considère par ailleurs que 45 000 à 60 000 nouveaux points de charge publics comme privés devront être mis en place pour les camions et les véhicules utilitaires légers, déjà, d'ici 2025. Ces points de recharge seront majoritairement mis en place dans les zones de dépôt mais aussi sur les axes routiers rapides, les plateformes logistiques voire les voiries. Pour les bus, mini-bus et les autocars, l'étude estime entre 3 000 et 4 500 le nombre de nouveaux points de recharge qu'il faudra déployer à la fois dans les espaces privés tels que les dépôts mais aussi dans les espaces publics (axes rapides, le long des lignes ou sur les plateformes voyageurs).

Dans cette optique, plusieurs « outils » de financement de points de recharge ont été identifiés. D'une part, les primes du programme Advenir : depuis peu, une aide liée au financement de parkings privés à destination de flottes de véhicules poids lourds a été mise en place. D'autre part, des primes basées sur des appels à projet. En atteste [l'appel à projets « Ecosystème des véhicules lourds électriques » lancé récemment par l'ADEME](#).

Rappel des objectifs européens et français en 2030

- Réduction des émissions pour la plupart des nouveaux camions de 15 % en 2025 et de 30 % en 2030, par rapport à une base de référence 2019-2020 ([règlement \(UE\) 2019/1242](#) fixant des normes d'émissions de CO2 pour les véhicules utilitaires lourds entré en vigueur le 14 août 2019) ;
- Acquisition de 100 % d'autobus et autocars à faibles émissions pour les flottes de l'Etat et des collectivités locales chaque année à partir de 2025 ;
- Acquisition de 15 % de camions à faibles émissions pour les flottes de l'Etat et des collectivités locales chaque année à partir de 2026 (code de l'environnement).

Téléchargez [ICI](#) l'étude et [LA](#) sa synthèse

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui plus de 220 adhérents.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51